

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/06/17-1/12

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220617-lmc100000023813-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

OBJET : Route départementale (RD) 40 - Travaux de démolition, reconstruction du mur de soutènement de Pamfou. Convention de mise à disposition de parcelles privées appartenant à Madame Isabelle Judet.

Le Département va procéder à la démolition et reconstruction du mur de soutènement de la RD40 à Pamfou nécessitant de pouvoir accéder à ce mur par des terrains privés appartenant à madame Isabelle Judet. Mme Judet a accepté de mettre à disposition du Département à titre gratuit la bande de terrains nécessaire pendant les travaux et pour l'entretien ultérieur du mur. Une convention de mise à disposition doit être conclue avec madame Isabelle Judet pour en définir les modalités.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une bande de terrain sur les parcelles C n°576 et 864 à Pamfou, appartenant à Madame Isabelle Judet et pouvant servir de cheminement afin d'accéder au mur de soutènement de la RD 40 dans le cadre des travaux de démolition et reconstruction de cet ouvrage et de son entretien ultérieur, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir entre Madame Isabelle Judet et le Département,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHERY
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne